



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAIN**

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 23 Date de convocation : 10 février 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

Etaient présents (23) :

BAYER Charly	GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick
BRETON Dominique	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
CHRETIEN Pascal	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	GUYOT Mireille	MUGICA Maryse
DEROUET Gilbert	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DURAND Fabien	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DUREUIL Brigitte		ROETZINGER Claudine
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	SERAIS Sylvie

Absent (4) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - PARENTIN Stéphanie - LEROUX Henri

Pouvoir (0) :

Madame Maryse MUGICA a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 061-200060069-20250217-2025001-BF Date de télétransmission : 20/02/2025 Date de réception préfecture : 20/02/2025
--

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3,

Vu la délibération n° 2023 054 du 9 juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de Juvigny Val d'Andaine,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	1 624 684,94	1 906 534,55	281 849,61
	Section d'investissement	466 536,92	586 370,26	119 833,34
Reports de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	0,00	448 497,21	730 346,82
	Section d'investissement	348 599,28	0,00	- 228 765,94
RESULTAT DE CLOTURE 2024		2 439 821,14	2 941 402,02	501 580,88
Restes à réaliser 2024	Section d'investissement	197 372,54	0,00	- 197 372,54
RESULTAT FINAL		2 637 193,68	2 941 402,02	304 208,34

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de Juvigny Val d'Andaine,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250217-2025001-BF
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : - 3 MARS 2025
Transmise au représentant de l'Etat le : 20 FEV, 2025
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAIN**

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 23 Date de convocation : 10 février 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	---

Etaient présents (23) :

BAYER Charly	GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick
BRETON Dominique	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
CHRETIEN Pascal	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	GUYOT Mireille	MUGICA Maryse
DEROUET Gilbert	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DURAND Fabien	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DUREUIL Brigitte		ROETZINGER Claudine
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	SERAIS Sylvie

Absent (4) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - PARENTIN Stéphanie - LEROUX Henri

Pouvoir (0) :

Madame Maryse MUGICA a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 061-200060069-20250217-2025002-BF Date de télétransmission : 20/02/2025 Date de réception préfecture : 20/02/2025
--

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3,

Vu la délibération n° 2023 054 du 9 juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de Juvigny Val d'Andaine,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	98 586,74	76 373,27	- 22 213,47
	Section d'investissement	77 849,01	64 966,92	- 12 882,09
Reports de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	0,00	88 430,84	66 217,37
	Section d'investissement	0,00	48 778,59	35 896,50
RESULTAT DE CLOTURE 2023		176 435,75	278 549,62	102 113,87
Restes à réaliser 2024	Section d'investissement	82 264,75	44 310,58	- 37 954,17
RESULTAT FINAL		258 700,50	322 860,20	64 159,70

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe d'assainissement de Juvigny Val d'Andaine,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250217-2025002-BF
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : - 3 MARS 2025

Transmise au représentant de l'Etat le : 20 FEV. 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 23 Date de convocation : 10 février 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	---

Etaient présents (23) :

BAYER Charly	GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick
BRETON Dominique	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
CHRETIEN Pascal	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	GUYOT Mireille	MUGICA Maryse
DEROUET Gilbert	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DURAND Fabien	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DUREUIL Brigitte		ROETZINGER Claudine
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	SERAIS Sylvie

Absent (4) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - PARENTIN Stéphanie - LEROUX Henri

Pouvoir (0) :

Madame Maryse MUGICA a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250217-2025003c-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3,

Vu la délibération n° 2023 054 du 9 juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de Juvigny Val d'Andaine,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Reports de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE 2023		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser 2024	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
RESULTAT FINAL		0,00	0,00	0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Beaulandais,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250217-2025003c-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025

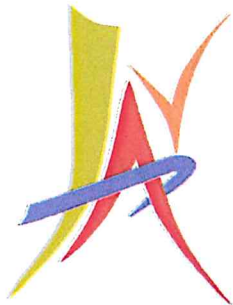


Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **12 MARS 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **12 MARS 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 23 Date de convocation : 10 février 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	---

Etaient présents (23) :

BAYER Charly	GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick
BRETON Dominique	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
CHRETIEN Pascal	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	GUYOT Mireille	MUGICA Maryse
DEROUET Gilbert	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DURAND Fabien	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DUREUIL Brigitte		ROETZINGER Claudine
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	SERAIS Sylvie

Absent (4) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - PARENTIN Stéphanie - LEROUX Henri

Pouvoir (0) :

Madame Maryse MUGICA a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250217-2025004d-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025

2025004	Compte financier unique 2024 du budget annexe du lotissement de La Baroche sous Lucé
---------	--

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l’article L 2222- 3,

Vu la délibération n° 2023 054 du 9 juin 2023 portant sur l’expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l’avis de la commission des Finances,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de Juvigny Val d’Andaine,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Reports de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE 2023		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser 2024	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
RESULTAT FINAL		0,00	0,00	0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour », Monsieur le Maire n’ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de La Baroche sous Lucé,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
 Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
 061-200060069-20250217-2025004d-DE
 Date de télétransmission : 12/03/2025
 Date de réception préfecture : 12/03/2025



Le Maire,
 Henri LEROUX

Publiée le : **1 2 MARS 2025**
 Transmise au représentant de l’Etat le : **1 2 MARS 2025**
 Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 23 Date de convocation : 10 février 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	---

Etaient présents (23) :

BAYER Charly	GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick
BRETON Dominique	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
CHRETIEN Pascal	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	GUYOT Mireille	MUGICA Maryse
DEROUET Gilbert	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DURAND Fabien	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DUREUIL Brigitte		ROETZINGER Claudine
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	SERAIS Sylvie

Absent (4) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - PARENTIN Stéphanie - LEROUX Henri

Pouvoir (0) :

Madame Maryse MUGICA a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 061-200060069-20250217-2025005c-DE Date de télétransmission : 12/03/2025 Date de réception préfecture : 12/03/2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3,

Vu la délibération n° 2023 054 du 9 juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de Juvigny Val d'Andaine,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Reports de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE 2023		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser 2024	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
RESULTAT FINAL		0,00	0,00	0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du lotissement de la commune déléguée de Sept Forges,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250217-2025005c-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **12 MARS 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **12 MARS 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 23 Date de convocation : 10 février 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	---

Etaient présents (23) :

BAYER Charly	GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick
BRETON Dominique	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
CHRETIEN Pascal	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	GUYOT Mireille	MUGICA Maryse
DEROUET Gilbert	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DURAND Fabien	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DUREUIL Brigitte		ROETZINGER Claudine
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	SERAIS Sylvie

Absent (4) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - PARENTIN Stéphanie - LEROUX Henri

Pouvoir (0) :

Madame Maryse MUGICA a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 061-200060069-20250217-2025006-BF Date de télétransmission : 20/02/2025 Date de réception préfecture : 20/02/2025
--

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3,

Vu la délibération n° 2023 054 du 9 juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de Juvigny Val d'Andaine,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	22 314,50	22 314,50	0,00
	Section d'investissement	22 314,50	22 314,50	0,00
Reports de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE 2023		22 314,50	22 314,50	0,00
Restes à réaliser 2024	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
RESULTAT FINAL		22 314,50	22 314,50	0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du lotissement de la rue de l'Horizon,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250217-2025006-BF
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

Publiée le : - 3 MARS 2025

Transmise au représentant de l'Etat le : 20 FEV. 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 24 Date de convocation : 10 février 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	---

Etaient présents (24) :

BAYER Charly	GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick
BRETON Dominique	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
CHRETIEN Pascal	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	GUYOT Mireille	MUGICA Maryse
DEROUET Gilbert	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DURAND Fabien	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	SERAIS Sylvie

Absent (3) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Maryse MUGICA a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du bilan financier du restaurant scolaire pour l'année 2024 :

Dépenses	79 297,59
Recettes	46 600,80
Déficit	32 696,79

Monsieur le Maire propose de répartir les déficits constatés entre les communes de Juvigny Val d'Andaine (Beaulandais, La Baroche sous Lucé et Juvigny sous Andaine) et Perrou au prorata du nombre d'élèves ayant pris leur repas au restaurant scolaire au cours de l'année 2024 :

Juvigny Val d'Andaine	27 822,04
Perrou	4 874,75

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 24 voix « pour » :

- prend acte du déficit du restaurant scolaire pour l'année 2024,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les écritures comptables nécessaires à l'encaissement de la participation financière de la commune de Perrou.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **20 FEV. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **20 FEV. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 24 Date de convocation : 10 février 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	--

Etaient présents (24) :

BAYER Charly	GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick
BRETON Dominique	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
CHRETIEN Pascal	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	GUYOT Mireille	MUGICA Maryse
DEROUET Gilbert	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DURAND Fabien	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	SERAIS Sylvie

Absent (3) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Maryse MUGICA a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été effectuée pour la démolition d'une maison située 2 rue Maingot à Sept Forges.

Trois offres ont été reçues :

Candidats	Désamiantage Déplombage	Démolition	Protection du pignon par une bâche armée	TOTAL HT
TTA	25 553,00 €	21 247,00 €	3 396,00 €	50 196,00 €
LEDAUPHIN NORMANDIE	26 890,00 €	22 500,00 €	2 980,00 €	52 370,00 €
DEMO'TP	40 981,00 €	24 931,00 €	0,00 €	65 912,00 €

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de prévoir la reprise de maçonnerie et de couverture aussitôt la démolition réalisée. Ces travaux ne peuvent pas être chiffrés avant la démolition de la maison.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « pour » :

- accepte que la maison sise 2 rue Maingot (commune déléguée de Sept Forges) soit démolie afin d'améliorer la sécurité du carrefour central,
- décide de retenir l'entreprise TTA pour réaliser les travaux de désamiantage, déplombage et de démolition pour un montant total de 50 196,00 € HT (60 235,20 € TTC),
- demande que les subventions nécessaires soient sollicitées auprès du Conseil départemental de l'Orne,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à Madame le Maire délégué de Sept Forges pour signer les pièces et actes relatifs à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **20 FEV. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **20 FEV. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 24 Date de convocation : 10 février 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	---

Etaient présents (24) :

BAYER Charly	GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick
BRETON Dominique	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
CHRETIEN Pascal	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	GUYOT Mireille	MUGICA Maryse
DEROUET Gilbert	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DURAND Fabien	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	SERAIS Sylvie

Absent (3) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Maryse MUGICA a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite au décès de Madame Denise PETRON, il convient de désigner une autre personne pour assurer le gardiennage de l'église de Saint Denis de Villenette. Pour rappel, l'indemnité versée à ce titre a été fixée à 120,00 € par an dans la séance du conseil municipal le 13 décembre 2022.

Madame Françoise CHAUVIN a fait part de sa candidature auprès de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « pour », accepte que Madame Françoise CHAUVIN assure le gardiennage de l'église de Saint Denis de Villenette et que celle-ci perçoive une indemnité annuelle de 120,00 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Publiée le : **20 FEV. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **20 FEV. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 24 Date de convocation : 10 février 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	---

Etaient présents (24) :

BAYER Charly	GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick
BRETON Dominique	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
CHRETIEN Pascal	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	GUYOT Mireille	MUGICA Maryse
DEROUET Gilbert	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DURAND Fabien	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	SERAIS Sylvie

Absent (3) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Maryse MUGICA a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250217-2025010-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

Considérant l'état de la balayeuse et le coût qu'entraînerait l'acquisition d'un nouveau matériel de ce type, Monsieur le Maire propose de faire appel à une entreprise privée pour le balayage de la voirie communale dans l'agglomération des sept communes déléguées.

Les sociétés TTA et Peslier Nettoyage Voirie ont été sollicitées pour 6 passages par an en avril, mai, juin, juillet, septembre et novembre. La société Peslier, ne pouvant assurer que 3 passages pour l'année 2025, a été écartée.

Il est par conséquent proposé de retenir l'offre de la société TTA pour un montant de 5 400,00 € HT (6 480,00 € TTC).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 24 voix « pour » :

- accepte de faire intervenir une société privée pour réaliser le balayage des voies communales dans l'agglomération des sept communes déléguées,
- décide de retenir la société TTA aux conditions énoncées ci-dessus pour un montant de 5 400,00 € HT (6 480,00 € TTC),
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte et pièce relatifs à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", written over a horizontal line.

Publiée le : **20 FEV. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **20 FEV. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 24 Date de convocation : 10 février 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	---

Etaient présents (24) :

BAYER Charly	GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick
BRETON Dominique	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
CHRETIEN Pascal	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	GUYOT Mireille	MUGICA Maryse
DEROUET Gilbert	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DURAND Fabien	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DUREUIL Brigitte	LEROUX Henri	ROETZINGER Claudine
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	SERAIS Sylvie

Absent (3) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - PARENTIN Stéphanie

Pouvoir (0) :

Madame Maryse MUGICA a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal que des surcharges de travail sont existantes :

- pour les services techniques tant en espaces verts qu'en voiries/bâtiments,
- pour le service administratif.

Il convient donc pour l'efficacité et la qualité du service de pouvoir procéder au recrutement de deux adjoints techniques et d'un adjoint administratif à temps complet ou à temps non complet, ces tâches ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, au vu de ce qui précède et en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, pour l'année 2025 :

- de créer les emplois non permanents suivants pour accroissements temporaires d'activité (article L.332-23 1°) :

Poste	Temps de travail hebdomadaire	Cadre d'emploi	Cat.	Nb d'emplois
Secrétariat de mairie	22 h	Adjoint administratif	C	1
Agent technique polyvalent	35 h	Adjoint technique	C	2

- de l'autoriser à recruter les agents contractuels nécessaires.

Après en avoir délibéré, par 24 voix « pour », le conseil municipal décide :

- de créer, pour l'année 2025, les emplois non permanents suivants, dans les conditions prévues par l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique pour des besoins liés un accroissement temporaire d'activité :

Poste	Temps de travail hebdomadaire	Cadre d'emploi	Cat.	Nb d'emplois
Secrétariat de mairie	22 h	Adjoint administratif	C	1
Agent technique polyvalent	35 h	Adjoint technique	C	2

- dit que la rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement à laquelle s'ajouteront les suppléments et indemnités en vigueur,
- dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif,
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats nécessaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Leroux", written over a horizontal line.

Publiée le : **20 FEV. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat le : **20 FEV. 2025**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250217-2025011-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE**

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2025

<i>Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 23 Date de convocation : 10 février 2025</i>	L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Henri LEROUX, Maire
---	---

Etaient présents (23) :

BAYER Charly	GAUTIER Loïc	LEVIEUX Annick
BRETON Dominique	GERARD Didier	LIBERT Brigitte
CHRETIEN Pascal	GRANDIN Gérard	MOREAU Bernard
DABOUX Bertrand	GUYOT Mireille	MUGICA Maryse
DEROUET Gilbert	LABASTIE Marie	POUSSIER Daniel
DURAND Fabien	LEGEAY Solange	PREEL Isabelle
DUREUIL Brigitte		ROETZINGER Claudine
GARNIER Jean	LEVERRIER Dominique	SERAIS Sylvie

Absent (4) : BRAULT Sylvie - CHEVRET Pascale - PARENTIN Stéphanie - LEROUX Henri

Pouvoir (0) :

Madame Maryse MUGICA a été désignée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 061-200060069-20250217-2025012c-DE Date de télétransmission : 12/03/2025 Date de réception préfecture : 12/03/2025

2025012	Compte financier unique 2024 du budget annexe du lotissement de Juvigny sous Andaine
---------	--

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3,

Vu la délibération n° 2023 054 du 9 juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de Juvigny Val d'Andaine,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Reports de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE 2023		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser 2024	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
RESULTAT FINAL		0,00	0,00	0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix « pour », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du lotissement de la rue de l'Horizon,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Henri LEROUX

Accusé de réception en préfecture
061-200060069-20250217-2025012c-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025

Publiée le : **12 MARS 2025**
Transmise au représentant de l'Etat le : **12 MARS 2025**
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte